



Communauté de Communes (CdC) du Réolais en Sud-Gironde (RSG)
EPCI en FPU de 20 à 40 000 habitants

CONSEIL COMMUNAUTAIRE ORDINAIRE
SEANCE DU JEUDI 22 FEVRIER 2018

COMPTE-RENDU SOMMAIRE A L'ATTENTION DES ELUS

SÉANCE DU JEUDI 22 FEVRIER 2018

L'an deux mille dix-huit (2018), le jeudi vingt-deux (22) février, à vingt heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes (CdC) du Réolais en Sud-Gironde (RSG) s'est réuni à la salle des fêtes de la commune de Savignac, dûment convoqué par M. Francis ZAGHET, Président en exercice.

Date de la convocation : 15 février 2018
Date d'affichage de la convocation : 15 février 2018
Nombre de membres en exercice : 60

* * *

37 titulaires présents : M. Michel LEGLISE, M. Philippe CAMON-GOLYA, M. Éric DUCHAMPS, M. Bernard PAGOT, M. Richard GAUTHIER, M. Guy DUBOUILH, M. Gilles JAUTARD, M. Christian BOUIN, M. Yannick DUFFAU, M. Jean-Louis SAUMON, M. Bastien MERCIER, M. Jean-Pierre JAUSSERAND, M. Jean-Claude TRENTIN, M. Jean-Marc FRAICHE, M. Philippe MOUTIER, M. Michel DESPUJOL, M. Bernard CASTAGNET, M. Bruno MARTY, M. Mario COVOLAN, M. Luc SONILHAC, M. Jean-Pierre LOUSTALOT, Mme Marie-Françoise MAURIAC, M. Alain BREUILLE, M. Michel LATRILLE, Mme Clara DELAS, M. Pascal LAVERGNE, M. Joël DOUX, M. Francis ZAGHET, M. Michel NOFFRAY, M. Jacky BRITTON, M. Thierry GOURGUES, M. Didier LECOURT, M. Franck BOULIN, M. Christian MALANDIT-SALLAUD, M. Francis DUSSILLOLS, M. Philippe MOUTE, M. Patrick MONTO.

* * *

7 titulaires ayant donné pouvoir à un autre titulaire : M. Thierry BOS (Maire de Gironde sur Dropt) titulaire absent excusé, a donné pouvoir à M. Philippe MOUTIER (élu de Gironde sur Dropt), Mme Marie-Josée DANDIEU (élu de Lamothe-Landerron), titulaire absente excusée, a donné pouvoir à M. Michel DESPUJOL (Maire de Lamothe-Landerron), Mme Bernadette COUSIN (élu de La Réole), titulaire absente excusée, a donné pouvoir à M. Mario COVOLAN (élu de La Réole), Mme Christine CABOS (élu de La Réole), titulaire absente excusée, a donné pouvoir à M. Jean-Pierre LOUSTALOT (élu de La Réole), Mme Rebecca BECERRO-ALVAREZ (élu de Monséguir), titulaire absente excusée, a donné pouvoir à M. Pascal LAVERGNE (Maire de Monséguir), Mme Patricia BROUSSE (élu de Monséguir), titulaire absente excusée, a donné pouvoir à M. Francis ZAGHET (Maire de Pondaurat), Mme Michèle CHOVIN (Maire de Morizès), titulaire absente excusée, a donné pouvoir à M. Thierry GOURGUES (Maire de Saint-Exupéry).

* * *

2 suppléants votants: M Gianello SCARABELLO (suppléant de Chantal PICON, Maire de Hure),

Mme Martine MALLET (suppléante de Mme Nicole ETIENNE, Maire de Saint-Martin-de-Sescas).

* * *

9 titulaires absents excusés et non supplés : M. François MERVEILLEAU (Casseuil), M. Roger NETTE (Caudrot), M. Jean-Pierre MALIRAT (Fontet), M. Alain DOUX (Fossès-et-Baleyssac), Mme Solange MENIVAL (La Réole), M. Gilbert ALAMINOS (Noaillac), M. Stéphane DENOYELLE (Saint-Pierre-d'Aurillac), Mme Aude DELPEYROU (Saint-Pierre-d'Aurillac), Mme Virginie CHIOETTO (Saint-Sève).

* * *

5 titulaires absents non excusés et non supplés : M. Philippe DEBIEF (Aillas), M. Serge ISSARD (Bagas), Mme Aline MARTIN (La Réole), Mme Laure JORDAN (La Réole), M. Henri JOANCHICOY (Sainte-Foy-la-longue).

* * *

Information : 7 suppléants présents non votants : M. Jean-Michel MASCOTTO (Bourdelles), M. Christian DARTIGOLLES (Brouqueyran), Mme Sylvie VERDOUX (Les Esseintes), M. Gérard GAY (Loupiac-de-la-Réole), M. Robert ARMELLIN (Roquebrune), M. Michel LARTIGUE (Saint-Laurent-du-Plan), M. Jean-Luc BENTEJAC (Savignac).

* * *

Présidence de séance : M. Francis ZAGHET, Président en exercice ;
Secrétaire de séance : M. Patrick MONTO, Maire de SAVIGNAC.

* * *

Votants : 46

* * *

Le mot d'accueil est prononcé par le Maire de la commune d'accueil, Patrick MONTO, puis par le Président en exercice, Francis ZAGHET, qui remercie le Maire et son conseil municipal de leur accueil.

Le Président donne le détail des élus excusés et ceux ayant donné pouvoir (cf. registre des délibérations).

Le compte-rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité des votants, sans remarque ni demande de modification de l'assemblée.

Patrick MONTO, Maire de la commune d'accueil, est élu à l'unanimité secrétaire de séance.

* * *

- Compte-rendu des délégations du Conseil au Président : il est fait état oralement par le Président des principales décisions prises par lui par délégation du Conseil Communautaire dans le cadre de la délibération DEL 2016 003 du 14 janvier 2016 depuis le dernier conseil communautaire ; un tableau synthétique ainsi que l'ensemble des détails et précisions concernant chacune de ces décisions sont disponibles sur demande écrite des élus communautaires auprès du DGS de la CdC. Sont jointes également les décisions du Président prises au nom de la compétence « urbanisme » de la CdC et en particulier l'exercice ou l'abandon du Droit de préemption sur les zones sur lesquelles la CdC est compétente (document dédié et joint au présent envoi dématérialisé).
- NB : depuis le dernier conseil communautaire, le Président n'a été amené à prendre aucune décision concernant son Droit de Préemption Urbain (DPU).

* * *

ADMINISTRATION GENERALE

- Participation de la CdC au Conseil Local de Santé Mentale (CLSM) : Les problématiques autour des patients suivis pour troubles psychiatriques nécessitent des échanges et une coordination qui méritent d'être renforcés sur le territoire sud girondin. Avec l'appui de l'Agence Régionale de Santé (ARS), le Centre Hospitalier de Cadillac porte et anime un projet de création d'un Conseil Local de Santé Mentale Sud-Gironde (CLSM Sud Gironde).

Ce CLSM vise à mieux répondre à la préoccupation des collectivités et de la population portant sur les questions de santé mentale et sur l'inclusion sociale des personnes concernées. Cette réflexion sera menée au sein d'un espace de concertation locale et de co-construction des réponses aux besoins de santé mentale afin de mieux coordonner les ressources du terrain et travailler sur les missions suivantes :

- Mettre en place une observation en santé mentale ;
- Développer une stratégie locale en matière de prévention, d'accès et de continuité des soins ;
- Favoriser l'inclusion sociale, l'accès à la citoyenneté et l'autonomie des usagers ;
- Contribuer à la dé-stigmatisation des personnes atteintes de troubles psychiques.

Le Conseil Local en Santé Mentale (CLSM) est composé d'un comité de pilotage et d'une assemblée plénière. Le comité de pilotage est composé des Communautés de Communes et des acteurs principaux du secteur de la santé et du médico-social. Le territoire concerné est celui des 5 Communautés de Communes suivantes : la Communauté de Communes du Bazadais, du Réolais en Sud Gironde, de Convergence Garonne, du Sud Gironde et Rurales de l'Entre-deux-Mers. Par délibération, le Président demandera au Conseil Communautaire d'entériner la participation de la Communauté de Communes du Réolais en Sud Gironde au Conseil Local de Santé Mentale et proposera de désigner un représentant de la Communauté de Communes du Réolais en Sud Gironde au sein de cette instance.

- Adoption à l'unanimité des votants de la séance.

* * *

ADMINISTRATION GENERALE

- Candidature de la CdC au projet mutualisé de Contrat Local de Santé (CLS) à l'échelle du Syndicat Mixte Sud Gironde (5 CdC) : Le Contrat Local de Santé (CLS) est un outil de contractualisation au service d'une politique de santé territorialisée. Il est porté conjointement par l'Agence Régionale de Santé (ARS) et une (ou plusieurs) collectivité(s) territoriale(s) pour une durée de 5 ans ; ce contrat est l'expression des dynamiques locales partagées entre acteurs et partenaires de terrain pour mettre en œuvre des actions

répondant à un besoin local de santé, au plus près des populations. Il vise à renforcer la qualité de la mise en œuvre de la politique de santé au niveau local, dans le respect des objectifs du Projet Régional de Santé, en favorisant une meilleure coordination des politiques publiques, des financements et des acteurs. Cette démarche s'inscrit aussi dans les orientations de la stratégie nationale de santé et constitue un levier de réduction des inégalités sociales et territoriales de santé.

Ce contrat repose sur une démarche concertée et vise à définir une stratégie, des objectifs et un programme d'actions pluriannuel co-construit à partir des besoins locaux. Le territoire concerné par le CLS Sud Gironde serait celui des 4 Communautés de Communes suivantes : la Communauté de Communes du Bazadais, du Réolais en Sud Gironde, de Convergence Garonne et du Sud Gironde. La coordination générale de l'élaboration de ce CLS serait confiée au Syndicat Mixte Sud Gironde, auquel adhèrent les 4 Communautés de Communes citées plus haut, pour cette partie définie comme « compétence optionnelle » du Syndicat Mixte Sud Gironde, et sous la Vice-Président de Philippe PLAGNOL.

Le Président demandera par délibération au Conseil Communautaire de bien vouloir valider l'engagement de la Communauté de Communes dans un Contrat Local de Santé mutualisé et élaboré à l'échelle du Pays Sud Gironde et de désigner un représentant de la Communauté de Communes au sein du groupe de travail « Politique Territoriale de Santé » du Syndicat Mixte Sud Gironde (proposition = Bernard CASTAGNET).

Interventions de la salle :

- *Philippe MOUTIER (Gironde sur Dropt) : Qu'est-ce que l'EPCI apporte à cette démarche ?*
- *Francis ZAGHET répond que la CdC est impliquée via la désignation d'un représentant mais que c'est le syndicat mixte qui porte cette compétence optionnelle (syndicat regroupé Pays+SCOT). Le diagnostic aura lieu en juin 2018 et le plan d'actions sera établi en suivant en juillet 2018.*
- **Adoption à l'unanimité des votants de la séance.**

* * *

ECONOMIE

- **Attribution d'une subvention à la location pour un commerce local de Gironde-sur-Dropt :**
Il s'agit d'une demande de subvention à la location pour un local commercial dans le cadre de notre régime d'intervention économique. Cette nouvelle entreprise (D'OC and Play - Mme CHOLLET - vente de vêtements homme / femme / enfants + grandes tailles – dépôt vente matériel de puériculture – réparation et vente de jouets d'occasion – retouches minutes – point relais) s'installe dans un local de 150 m² situé au 8 lieu dit banquet 33190 GIRONDE / DROPT. A ce titre, l'entreprise peut prétendre à une subvention de 81 € par mois pendant 21 mois soit 1 701 € de subvention au total.
- **Adoption à l'unanimité des votants de la séance.**

* * *

TOURISME

- **Adhésion de la CdC à la démarche de labellisation « Pays d'Art et d'Histoire » (PAH) :** La ville de la Réole a obtenu en 2014 le label Ville d'Art et d'Histoire (VAH) avec pour objectif de l'étendre à un territoire plus large pour obtenir le label Pays d'Art et d'Histoire (PAH). L'élaboration du dossier de candidature préalable à l'obtention du label sera confiée à un animateur du patrimoine dont le recrutement sera effectif pour le dernier

trimestre 2018. Pendant deux ans, cet animateur travaillera à la valorisation du label VAH et à la constitution du dossier PAH. Les années suivantes, il se consacrera à la valorisation du label PAH. Deux collèges de financeurs abonderont au budget PAH : Les communautés de communes et les villes-pilotes (Monségur, Pondaurat, Camiran, Saint Pierre d'Aurillac et La Réole pour notre CdC). Le budget annuel estimé de l'opération oscille (sur les 5 années) d'environ 45 000 euros à 65 000 euros. La participation de notre CdC est estimée à ce jour entre 6 000 et 7 500 euros (en fonction des années et du budget dédié, cf. ci-dessus et cf. projet de plan de financement joint à cet envoi). Le futur périmètre du Pays d'Art et d'Histoire sera composé de :

- - CC du Réolais en Sud Gironde ;
- - CC Convergence Garonne ;
- - CC du Sud Gironde ;
- - CC Rurales de l'Entre-Deux-Mers ;
- - CC du Bazadais.
- - La Commune de Meilhan sur Garonne.
- - La Commune de la Sauve Majeur (en cours de discussions).

Interventions de la salle / précisions apportées par le Président :

- 2 ans pour monter le dossier ;
- Au bout de 2 ans, gestion par l'OTEM pendant 3 ans ;
- Communication particulière pour ces sites ;
- Pour les CdC = 6 000 euros environ par an ;
- 42 centimes par habitant pour la ville pilote et 42 centimes pour l'EPCI ;
- Recrutement animateur = 2^{ème} semestre 2018 ;
- 50% financement de l'Etat. Porté par la ville de la Réole déjà ville d'arts et histoire ;
- Associations sites et cités remarquables apporte un appui à la demande.

- **Adoption à l'unanimité des votants de la séance.**

* * *

GEMAPI - Introduction (rappel pour les élus)

Dans le cadre de l'exercice de la compétence GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations et suite à la délibération de principe du 21 décembre 2017, il est proposé aux élus de délibérer pour acter du transfert d'items de la compétence GEMAPI aux différents syndicats de bassins versants, pour valider les statuts desdits syndicats et pour désigner des délégués au sein de ces syndicats.

Il est rappelé que la compétence GEMAPI est divisée en 4 items :

- Item 1 : aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique : restauration des champs d'expansion des crues, de la morphologie des cours d'eau, de leurs espaces de mobilité
- Item 2 : entretien et aménagement des cours d'eau, canaux, lacs, plans d'eau : Entretien des berges, de lits, ripisylves, lacs et plans d'eau, Plan Pluriannuel de Gestion...
- Item 5 : défense contre les inondations et contre la mer : entretien des ouvrages de protection contre les inondations : systèmes d'endiguement, ouvrages hydrauliques tels que clapets,

portes à flots, etc...

- Item 8 : Protection et restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines : zones humides, continuité des cours d'eau, transit sédimentaire... y compris en l'absence d'enjeux prévention des inondations (PI)

Etant donné que les problématiques d'inondations sont étroitement liées aux items 1 et 5, il est proposé aux élus de conserver ces 2 items, uniquement dans le secteur soumis aux inondations de Garonne.

- **Adoption à l'unanimité des votants de la séance.**

* * *

GEMAPI

- **Syndicat Mixte du Dropt aval : Transfert d'items de la GEMAPI – Validation des statuts – Désignation des délégués :**

1. Il est proposé aux élus de transférer les items 2 et 8 en totalité au syndicat et de transférer les items 1 et 5 uniquement en dehors du secteur Garonne (secteur soumis aux inondations). Ce transfert au syndicat du Dropt aval concerne les bassins versants du Dropt y compris la Vignague, du Charros, du Beaupommé, du ruisseau des Saules, du Flous-Ciron.... (tous les affluents rive droite de Garonne, à l'exception du Médier) ;

2. Il est proposé aux élus de valider les statuts du Syndicat Mixte du Dropt aval validés par le comité syndical le 18 décembre 2017 ;

3. Il est proposé aux élus de désigner les délégués de la Communauté de Communes au Syndicat Mixte du Dropt Aval (24 titulaires et 24 suppléants).

- **Adoption à l'unanimité des votants de la séance.**

* * *

GEMAPI

- **Syndicat Mixte d'Aménagement Hydraulique des bassins versants du Beuve et de la Bassanne : Transfert d'items de la GEMAPI – Validation des statuts – Désignation des délégués :**

1. Il est proposé aux élus de transférer les items 2 et 8 en totalité au syndicat et de transférer les items 1 et 5 uniquement en dehors du secteur Garonne (secteur soumis aux inondations). Ce transfert au Syndicat Mixte d'Aménagement Hydraulique des bassins versants du Beuve et de la Bassanne concerne l'ensemble des bassins versants situés rive gauche de la Garonne : du Beuve, de la Bassanne, du Lisos, du ruisseau de la Gaule,... ;

2. Il est proposé aux élus de valider les statuts du Syndicat Mixte d'Aménagement Hydraulique des bassins versants du Beuve et de la Bassanne, validés par le comité syndical le 20 janvier 2018 ;

3. Il est proposé aux élus de désigner les délégués de la Communauté de Communes au Syndicat Mixte d'Aménagement Hydraulique des bassins versants du Beuve et de la Bassanne (4 titulaires et 4 suppléants).

- **Adoption à l'unanimité des votants de la séance.**

* * *

GEMAPI

- **Syndicat Mixte d'Aménagement des Bassins Versants du Trec, de la Gupie et de la Canaule : Transfert d'items de la GEMAPI – Validation des statuts – Désignation des délégués :**

1. Il est proposé aux élus de transférer les items 2 et 8 en totalité au syndicat et de transférer les items 1 et 5 uniquement en dehors du secteur Garonne (secteur soumis aux inondations). Ce transfert au Syndicat Mixte d'Aménagement des Bassins Versants du Trec, de la Gupie et de la Canaule concerne le bassin versant du Médier et le bassin versant de la Gupie ;

2. Il est proposé aux élus de valider les statuts du Syndicat Mixte d'Aménagement des Bassins Versants du Trec, de la Gupie et de la Canaule validés par le comité syndical le 20 décembre 2017 ;

3. Il est proposé aux élus de désigner les délégués de la Communauté de Communes au Syndicat Mixte d'Aménagement des Bassins Versants du Trec, de la Gupie et de la Canaule (6 titulaires et 6 suppléants).

- **Délibération retirée de l'ordre du jour de la séance suite à l'avis favorable (en début de séance) des votants de la séance.**

* * *

GEMAPI

- **Retrait du syndicat du SMER-E2M :** Afin de compléter cet ensemble de délibérations cadrant l'exercice de la compétence GEMAPI, il est proposé aux élus de prendre une délibération pour demander le retrait du syndicat SMER-2EM qui intervenait jusqu'à présent sur la Vignague, affluent du Dropt. La Communauté de Communes n'est membre du SMER-E2M qu'au titre de la représentation/substitution de la commune de Saint-Exupéry. Cette procédure a pour objet de permettre une structuration plus cohérente des syndicats œuvrant sur le Dropt : Syndicat mixte du Dropt aval, Syndicat Mixte du Dropt Amont et Epidropt, amenés à fusionner afin de constituer un EPAGE, couvrant l'ensemble du bassin versant du Dropt.

- **Adoption à l'unanimité des votants de la séance.**

* * *

GEMAPI

- **Validation des termes des conventions avec les ASA des digues :** Afin de définir les rôles de chacun dans cette période de transition dans la gestion des digues, il est proposé aux élus de valider les projets de conventions avec les Associations Syndicales gestionnaires des digues et d'autoriser le Président à les signer. Ces conventions ont fait l'objet d'échanges avec les Associations Syndicales gestionnaires des digues (2 conventions différentes en fonction de l'existence ou non d'une mitoyenneté au niveau du casier d'endiguement).

- **Adoption à l'unanimité des votants de la séance.**

* * *

FINANCES

Présentation liminaire par le Président :

- Le Président explique le contexte différent en 2017 :
 - 2 nouveaux équipements ;
 - Extension de périmètre avec des recettes en plus et des charges pour des équipements transférés qui rend difficile la comparaison d'un exercice à l'autre.
- 9 136 M€ Recettes // 7 945 M€ Excédent 1,191 M€ en 2017 meilleur qu'en 2016 ;
- Notamment une opération de régularisation de l'Ecopole de 339K€ qui gonfle anormalement le résultat ;
- Il explique l'évolution des impôts avec l'effet de l'extension de périmètre aux 5 communes issues de la CdC des Côteaux Macariens ;
- Cette extension a eu un impact sur la DGF mais il faut également comptabiliser une diminution du FNGIR de 40K€ car les communes qui nous rejoignent étaient bénéficiaires dans le panier fiscal post réforme TP ;
- Il rappelle que la CdC a pris en charge des dépenses supplémentaires, notamment 15 agents d'un multi accueil (Saint Pierre d'Aurillac), des cotisations supplémentaires et des recettes liées aux équipements notamment des principaux financeurs CAF et MSA ;
- Un excédent généré par une moindre dépense sur le chapitre 011 d'environ 167 K€ de charges non réalisées ;
- Cette non réalisation s'explique par de moindres dépenses de communication, la poursuite de la dématérialisation, un certain nombre de dépenses prévues non réalisées faute de temps, des charges de fluides non linéaires dans le temps et des recettes en plus (fiscalité et DGF) ;
- Il rappelle l'opération de renégociation qui a fait passer les charges financières de 21K€ par an à 18K€ par an. La capacité de désendettement est de moins de 2 ans de désendettement ;
- Il insiste sur la réalisation des 3 opérations, notamment la médiathèque de la Réole et le pôle sportif pour 2,2M€. Les paiements ayant été effectués en fin d'année, les restes à réaliser comportent les soldes de subventions à obtenir sur ces équipements ;
- Le Président insiste sur le FPIC et sur le FNGIR ;
- Taxe de séjour En attente déclarations de 2 communes.

* * *

- Vote du Compte administratif (CA) 2017 et Affectation du résultat – Budget principal : il s'agit de voter le compte administratif 2017 du budget considéré ; les informations budgétaires globales étant jointes au présent envoi avec le détail en fonctionnement et en investissement de nos résultats et un récapitulatif de la situation d'ensemble de tous les comptes administratifs 2017 (présentation de type Powerpoint). Il convient également, dans ce cadre, de voter la décision d'affectation du résultat global du budget considéré (CA 2017) en vue de la préparation du budget primitif (BP) 2018 considéré (vote prévu le 5 avril 2018).

Pour le budget considéré, il est proposé l'affectation du résultat suivante :

<u>Résultat de la section de fonctionnement à affecter</u>	
Résultat de l'exercice 2017	1 191 581,31 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur 2016	1 493 343,59 €
Résultat comptable cumulé – Excédent	2 684 924,90 €
<u>Besoin réel de financement de la section d'investissement</u>	
Résultat de la section d'investissement de l'exercice 2017	-2 386 171,40 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur 2016	781 476,30 €
Résultat comptable cumulé – Déficit	-1 604 695,10 €
TOTAL GÉNÉRAL	1 080 229,80 €
<u>Restes à réaliser</u>	
Dépenses d'investissement engagées non mandatées en 2017	421 544,46 €
Recettes d'investissement engagées non mandatées en 2017	1 433 879,60 €
Solde positif des restes à réaliser	1 012 335,14 €
<u>Besoin réel de financement dégagé à la section d'investissement</u>	
	Néant
Affectation à l'article 1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés:	592 359,96 €
Excédent reporté à la section de fonctionnement R002 du budget 2018	2 092 564,94 €
Déficit reporté à la section d'investissement D001 du budget 2018	-1 604 695,10 €
Transcription budgétaire de l'affectation du résultat :	
Section de Fonctionnement – Recettes - Excédent reporté (compte R002)	2 092 564,94 €
Section d'Investissement - Dépenses - Déficit reporté (compte D001)	-1 604 695,10 €
Report en dépenses d'INVESTISSEMENT	421 544,46 €
Report en recettes d'INVESTISSEMENT	1 433 879,60 €

- Le Président ayant quitté la séance, la présente délibération est adoptée à l'unanimité des votants de la séance et sous la présidence du doyen de l'assemblée, M Jean-Pierre LOUSTALOT.

* * *

- Vote du Compte administratif (CA) 2017 et Affectation du résultat- Budget annexe Maison de Santé Rurale (MSR) : il s'agit de voter le compte administratif 2017 du budget considéré ; les informations budgétaires globales étant jointes au présent envoi avec le détail en fonctionnement et en investissement de nos résultats et un récapitulatif de la situation d'ensemble de tous les comptes administratifs 2017 (présentation de type Powerpoint). Il convient également, dans ce cadre, de voter la décision d'affectation du résultat global du budget considéré (CA 2017) en vue de la préparation du budget primitif (BP) 2018 considéré (vote prévu le 5 avril 2018).

Pour le budget considéré, il est proposé l'affectation du résultat suivante :

Résultat de la section de fonctionnement

Résultat de l'exercice 2017:	0,00 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur 2016:	-0,33 €
Résultat comptable cumulé – Déficit	-0,33 €

Financement de la section d'investissement

Résultat de la section d'investissement de l'exercice 2017	0,00 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur 2016	20 368,36 €
Résultat comptable cumulé – Excédent	20 368,36 €

TOTAL GÉNÉRAL **20 368,03 €**

Besoin de financement des restes à réaliser

Dépenses d'investissement engagées non mandatées en 2017	1 280,00 €
Recettes d'investissement engagées non mandatées en 2017	Néant
Solde négatif des restes à réaliser	-1 280,00 €

Section d'investissement **Néant**

Affectation à l'article 1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés:	0,00 €
Déficit reporté à la section de fonctionnement D002 du budget 2018:	-0,33 €
Excédent reporté à la section d'investissement R001 du budget 2018:	20 368,36 €

Transcription budgétaire de l'affectation du résultat :

Section de Fonctionnement – Dépenses - Déficit reporté (compte D002)	-0,33 €
Section d'Investissement - Recettes - Excédent reporté (compte R001)	20 368,36 €
Report en dépenses d'INVESTISSEMENT	1 280,00 €
Report en recettes d'INVESTISSEMENT	Néant

- Le Président ainsi que Bernard CASTAGNET (Premier Vice-Président) ayant quittés tous deux la séance, la présente délibération est adoptée à l'unanimité des votants de la séance et sous la présidence du doyen de l'assemblée, M Jean-Pierre LOUSTALOT.

* * *

- Vote du Compte administratif (CA) 2017 et Affectation du résultat- Budget annexe Lotissement Ecopôle La Réole : il s'agit de voter le compte administratif 2017 du budget considéré ; les informations budgétaires globales étant jointes au présent envoi avec le détail en fonctionnement et en investissement de nos résultats et un récapitulatif de la situation d'ensemble de tous les comptes administratifs 2017 (présentation de type Powerpoint). Il convient également, dans ce cadre, de voter la décision d'affectation du résultat global du budget considéré (CA 2017) en vue de la préparation du budget primitif (BP) 2018 considéré (vote prévu le 5 avril 2018).

Pour le budget considéré, il est proposé l'affectation du résultat suivante :

Résultat de la section de fonctionnement à affecter

Résultat de l'exercice 2017:	122 562,85 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur 2016:	-101 663,15 €
Résultat comptable cumulé – Excédent	20 899,70 €

Besoin réel de financement de la section d'investissement

Résultat de la section d'investissement de l'exercice 2017	-161 672,47 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur 2016	152 041,13 €
Résultat comptable cumulé – Déficit	-9 631,34 €

TOTAL GÉNÉRAL **11 268,36 €**

Besoin de financement des restes à réaliser

Dépenses d'investissement engagées non mandatées en 2017	Néant
Recettes d'investissement engagées non mandatées en 2017	Néant
Solde des restes à réaliser	Néant

Besoin réel de financement dégagé à la section d'investissement **Néant**

Affectation à l'article 1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés	9 631,34 €
Excédent reporté à la section de fonctionnement R002 du budget 2018	11 268,36 €
Déficit reporté à la section d'investissement D001 du budget 2018	-9 631,34 €

Transcription budgétaire de l'affectation du résultat :

Section de Fonctionnement – Dépenses- Excédent reporté (compte R002)	11 268,36 €
Section d'Investissement - Recettes - Déficit reporté (compte D001)	-9 631,34 €
Report en dépenses d'INVESTISSEMENT	Néant
Report en recettes d'INVESTISSEMENT	Néant

- Le Président ayant quitté la séance, la présente délibération est adoptée à l'unanimité des votants de la séance et sous la présidence du doyen de l'assemblée, M Jean-Pierre LOUSTALOT.

* * *

- Vote du Compte administratif (CA) 2017 et Affectation du résultat – Budget annexe Bâtiment artisanal Frimont : il s'agit de voter le compte administratif 2017 du budget considéré ; les informations budgétaires globales étant jointes au présent envoi avec le détail en fonctionnement et en investissement de nos résultats et un récapitulatif de la situation d'ensemble de tous les comptes administratifs 2017 (présentation de type Powerpoint). Il convient également, dans ce cadre, de voter la décision d'affectation du résultat global du budget considéré (CA 2017) en vue de la préparation du budget primitif (BP) 2018 considéré (vote prévu le 5 avril 2018).

Pour le budget considéré, il est proposé l'affectation du résultat suivante :

Résultat de la section de fonctionnement à affecter

Résultat de l'exercice 2017	0,00 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur 2016	0,00 €
Résultat comptable cumulé	0,00 €

Besoin réel de financement de la section d'investissement

Résultat de la section d'investissement de l'exercice 2017	7 577,52 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur 2016	76 153,11 €
Résultat comptable cumulé – Excédent	83 730,63 €

TOTAL GÉNÉRAL

83 730,63 €

Besoin de financement des restes à réaliser

Dépenses d'investissement engagées non mandatées en 2017	Néant
Recettes d'investissement engagées non mandatées en 2017	Néant
Solde des restes à réaliser	Néant

Besoin réel de financement dégagé à la section d'investissement

Affectation à l'article 1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés	Néant
Aucun report en section de fonctionnement	0,00 €
Excédent reporté à la section d'investissement R001 du budget 2018	83 730,63 €

Transcription budgétaire de l'affectation du résultat :

Aucun report en section de fonctionnement	0,00 €
Section d'Investissement - Recettes - Excédent reporté (compte 001)	83 730,63 €
Report en dépenses d'INVESTISSEMENT	Néant
Report en recettes d'INVESTISSEMENT	Néant

- **Le Président ayant quitté la séance, la présente délibération est adoptée à l'unanimité des votants de la séance et sous la présidence du doyen de l'assemblée, M Jean-Pierre LOUSTALOT.**

* * *

- **Vote du Compte administratif (CA) 2017 et Affectation du résultat – Budget annexe « Réseau des écoles de musique » (REM) :** il s'agit de voter le compte administratif 2017 du budget considéré ; les informations budgétaires globales étant jointes au présent envoi avec le détail en fonctionnement et en investissement de nos résultats et un récapitulatif de la situation d'ensemble de tous les comptes administratifs 2017 (présentation de type Powerpoint). Il convient également, dans ce cadre, de voter la décision d'affectation du résultat global du budget considéré (CA 2017) en vue de la préparation du budget primitif (BP) 2018 considéré (vote prévu le 5 avril 2018).

Pour le budget considéré, il est proposé l'affectation du résultat suivante :

Résultat de la section de fonctionnement à affecter

Résultat de l'exercice 2017	0,00 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur 2016	0,00 €
Résultat comptable cumulé	0,00 €

Besoin réel de financement de la section d'investissement

Résultat de la section d'investissement de l'exercice 2017	0,00 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur 2016	0,00 €
Résultat comptable cumulé – Excédent	0,00 €

TOTAL GÉNÉRAL **0,00 €**

Besoin de financement des restes à réaliser

Dépenses d'investissement engagées non mandatées en 2017	Néant
Recettes d'investissement engagées non mandatées en 2017	Néant
Solde des restes à réaliser	Néant

Transcription budgétaire de l'affectation du résultat :

Aucun report en section de fonctionnement au budget 2018	Néant
Aucun report en section d'investissement au budget 2018	Néant

- Le Président ayant quitté la séance, la présente délibération est adoptée à l'unanimité des votants de la séance et sous la présidence du doyen de l'assemblée, M Jean-Pierre LOUSTALOT.

* * *

- Vote du Compte administratif (CA) 2017 et Affectation du résultat – Budget annexe Lotissement Bois Majou : il s'agit de voter le compte administratif 2017 du budget considéré ; les informations budgétaires globales étant jointes au présent envoi avec le détail en fonctionnement et en investissement de nos résultats et un récapitulatif de la situation d'ensemble de tous les comptes administratifs 2017 (présentation de type Powerpoint). Il convient également, dans ce cadre, de voter la décision d'affectation du résultat global du budget considéré (CA 2017) en vue de la préparation du budget primitif (BP) 2018 considéré (vote prévu le 5 avril 2018).

Pour le budget considéré, il est proposé l'affectation du résultat suivante :

Résultat de la section de fonctionnement

Résultat de l'exercice 2017	-1 507,00 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur 2016	-5 526,62 €
Résultat comptable cumulé – Déficit	-7 033,62 €

Besoin réel de financement de la section d'investissement

Résultat de la section d'investissement de l'exercice 2017	92 517,30 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur 2016	3 164,72 €
Résultat comptable cumulé – Excédent	95 682,02 €

TOTAL GÉNÉRAL

88 648,40 €

Besoin de financement des restes à réaliser

Dépenses d'investissement engagées non mandatées en 2017	Néant
Recettes d'investissement engagées non mandatées en 2017	Néant
Solde des restes à réaliser	Néant

Besoin réel de financement dégagé à la section d'investissement

Affectation à l'article 1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés:	0,00 €
Déficit reporté à la section de fonctionnement D002 du budget 2018:	-7 033,62 €
Excédent reporté à la section d'investissement R001 du budget 2018:	95 682,02 €

Transcription budgétaire de l'affectation du résultat :

Section de Fonctionnement – Dépenses - Déficit reporté (compte D002)	-7 033,62 €
Section d'Investissement - Recettes - Excédent reporté (compte R001)	95 682,02 €
Report en dépenses d'INVESTISSEMENT	Néant
Report en recettes d'INVESTISSEMENT	Néant

- Le Président ayant quitté la séance, la présente délibération est adoptée à l'unanimité des votants de la séance et sous la présidence du doyen de l'assemblée, M Jean-Pierre LOUSTALOT.

* * *

- Vote du Compte administratif (CA) 2017 et Affectation du résultat – Budget annexe Ordures ménagères (OM) : il s'agit de voter le compte administratif 2017 du budget considéré ; les informations budgétaires globales étant jointes au présent envoi avec le détail en fonctionnement et en investissement de nos résultats et un récapitulatif de la situation d'ensemble de tous les comptes administratifs 2017 (présentation de type Powerpoint). Il convient également, dans ce cadre, de voter la décision d'affectation du résultat global du budget considéré (CA 2017) en vue de la préparation du budget primitif (BP) 2018 considéré (vote prévu le 5 avril 2018).

Pour le budget considéré, il est proposé l'affectation du résultat suivante :

Résultat de la section de fonctionnement

Résultat de l'exercice 2017	312,64 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur 2016	-220,29 €
Résultat comptable cumulé – Excédent	92,35 €

Besoin réel de financement de la section d'investissement

Résultat de la section d'investissement de l'exercice 2017	0,00 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur 2016	0,00 €
Résultat comptable cumulé	0,00 €

TOTAL GÉNÉRAL **92,35 €**

Besoin de financement des restes à réaliser

Dépenses d'investissement engagées non mandatées en 2017	Néant
Recettes d'investissement engagées non mandatées en 2017	Néant
Solde des restes à réaliser	Néant

Besoin réel de financement dégagé à la section d'investissement **Néant**

Affectation à l'article 1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés:	0,00 €
Excédent reporté à la section de fonctionnement R002 du budget 2017:	92,35 €

Transcription budgétaire de l'affectation du résultat :

Section de Fonctionnement – Recettes - Excédent reporté (compte R002)	92,35 €
---	---------

* * *

- Le Président ayant quitté la séance, la présente délibération est adoptée à l'unanimité des votants de la séance et sous la présidence du doyen de l'assemblée, M Jean-Pierre LOUSTALOT.
- NB : Le Président, Francis ZAGHET, a quitté la séance lors du vote formel de chaque CA considéré (cf. supra) mais a réintégré la séance lors de la partie du vote portant sur l'affectation du résultat de chaque CA. Bernard CASTAGNET a quitté la séance lors du vote du CA 2017 de la MSR mais également lors de l'affectation du résultat de ce même budget.

* * *

- Approbation du compte de gestion (CG) 2017 - Budget principal : il s'agit de délibérer pour adopter formellement le compte de gestion (CG) 2017 du budget considéré, CG fourni par notre Trésorière (Mme FUMARD, Trésorerie de La Réole).
- Adoption à l'unanimité des votants de la séance.
- Approbation du compte de gestion (CG) 2017 - Budget annexe Maison de Santé Rurale : il s'agit de délibérer pour adopter formellement le compte de gestion (CG) 2017 du budget considéré, CG fourni par notre Trésorière (Mme FUMARD, Trésorerie de La Réole).
- Adoption à l'unanimité des votants de la séance.
- Approbation du compte de gestion (CG) 2017 - Budget annexe Lotissement Ecopôle La Réole : il s'agit de délibérer pour adopter formellement le compte de gestion (CG) 2017 du budget considéré, CG fourni par notre Trésorière (Mme FUMARD, Trésorerie de La Réole).
- Adoption à l'unanimité des votants de la séance.
- Approbation du compte de gestion (CG) 2017 - Budget annexe Bâtiment artisanal Frimont : il s'agit de délibérer pour adopter formellement le compte de gestion (CG) 2017 du budget considéré, CG fourni par notre Trésorière (Mme FUMARD, Trésorerie de La Réole).
- Adoption à l'unanimité des votants de la séance.
- Approbation du compte de gestion (CG) 2017 - Budget annexe « Réseau des écoles de musique » (REM) : il s'agit de délibérer pour adopter formellement le compte de gestion (CG) 2017 du budget considéré, CG fourni par notre Trésorière (Mme FUMARD, Trésorerie de La Réole).
- Adoption à l'unanimité des votants de la séance.
- Approbation du compte de gestion (CG) 2017 - Budget annexe Bois Majou : il s'agit de délibérer pour adopter formellement le compte de gestion (CG) 2017 du budget considéré, CG fourni par notre Trésorière (Mme FUMARD, Trésorerie de La Réole).
- Adoption à l'unanimité des votants de la séance.
- Approbation du compte de gestion (CG) 2017 - Budget annexe Ordures ménagères : il s'agit de délibérer pour adopter formellement le compte de gestion (CG) 2017 du budget

considéré, CG fourni par notre Trésorière (Mme FUMARD, Trésorerie de La Réole).

- **Adoption à l'unanimité des votants de la séance.**

* * *

En toute fin de séance, Michel LEGLISE, Maire d'AILLAS, est amené à prendre la parole afin de faire part à l'assemblée de sa décision personnelle de démissionner de son mandat de Maire d'Aillas face à l'opposition rencontrée au sein même de son conseil municipal et au pressions et menaces dont il a fait l'objet. Il regrette profondément cette situation et remercie toute l'assemblée du travail accompli tout au long de ces années, tant à l'ex CdC du Pays d'Auros ainsi qu'au sein de cette CdC.

Le Président lui rend un hommage appuyé ainsi qu'un hommage particulier à tout le travail effectué dans la représentation de sa commune au sein des instances communautaires.

En l'absence de demande d'intervention de l'assemblée, en l'absence de question diverse supplémentaire, le Président Francis ZAGHET clôt la séance à vingt-trois heures en la forme accoutumée et invite ensuite les élus au pot de l'amitié offert par la commune de Savignac.

*Fait pour servir et valoir ce que de droit,
Fait à Savignac, le 22 février 2018,*

*Pour copie conforme,
Les signatures sont au registre des délibérations,
Pour copie conforme au registre des délibérations,*



M. Francis ZAGHET
Président de la Communauté de Communes
du Réolais en Sud Gironde

